

Séance du 6 décembre 2018

~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le six décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R BARDON D. GRANGE F. Mmes. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. GREFFIER M-J. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. PÉRAULT S  
M GRANGE Fabrice est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du six novembre deux mil dix-huit. Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, la vente du lot 6 du lotissement le Hameau des Plaudières. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Participation aux frais de fonctionnement du RPI Esves & Manse pour l'année scolaire 2017/2018**

Monsieur le Maire souligne que la commission RPI Esves & Manse s'est réunie le 22 novembre 2018. Il présente le tableau des charges de fonctionnement de l'année scolaire 2017/2018 et la répartition entre les trois communes du RPI. Ces tableaux ont été validés par la commission du RPI Esves & Manse. Le total s'élève à 174 721,64 €. Une dépense en augmentation, de 7 669,80 € par rapport à l'année 2016/2017. Cette progression concerne essentiellement la masse salariale : ATSEM, agents de surveillance et intervenants TAP. La commune voit donc augmenter sa participation de 28,40 % par rapport à l'année 2017/2018.

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2017/2018, 14 élèves dont 8 de CIVRAY/ESVES étaient domiciliés en dehors des 3 communes du RPI. Les autres étaient originaires de Sainte-Maure-de-Touraine, Bournan, La Celle-Saint-Avant et Maillé.

Le Conseil Municipal **DONNE** son accord et **DÉCIDE** de répartir la somme de 34 685,12 € en allouant les participations suivantes : 12 325,36 € à la commune de SEPMEs et 22 359,76 € à commune de MARCÉ/ESVES.

#### **2) Nouvelles tarifications de la garderie périscolaire**

Considérant la création d'un péricentre, nouveau service proposé aux parents d'élèves depuis septembre 2018, les mercredis matin et soir, et les petites vacances scolaires,

Considérant l'accroissement de la fréquentation de la garderie périscolaire entraînant la nécessité de recruter un nouvel agent,

Considérant l'évolution croissante des dépenses liées à la garderie périscolaire et au péricentre, la commission RPI Esves & Manse, lors de sa dernière séance, a décidé d'actualiser les tarifs en proposant de les augmenter très légèrement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Après avoir en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le choix de la commission RPI Esves & Manse en augmentant très légèrement les tarifs de la garderie périscolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : fréquentation régulière : matin ou soir : 23,00 € / fréquentation régulière : matin et soir : 36,00 €.

Pour la fréquentation occasionnelle, le prix des tickets, reste inchangé : 2,00 €/ tickets (carnet de 5 tickets soit 10,00 €, à acheter à l'avance à l'agence postale ou auprès de la responsable de l'accueil).

### **II - ENVIRONNEMENT**

#### **• Inscription des chemins de randonnées pédestres dans le Plan Départemental des Itinéraires de la Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour la modification de l'itinéraire G655 entre Draché et la Celle-Saint-Avant**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable à la modification du tracé du sentier GR655 entre Draché et la Celle-Saint-Avant et de l'inscrire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du département de l'Indre-et-Loire, institué selon la Loi N°83663 du 22 juillet 1983.

Ce cheminement, légèrement plus court, et surtout avec beaucoup de bitume, permet d'éloigner le tracé de la route départementale 910 et de diminuer la notion de risque lié au danger automobile.

Après avoir pris connaissance de la révision du PDIPR, et après en avoir délibéré, Le conseil municipal, **DÉCIDE** de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée proposé sur le territoire communal, **DÉCIDE** de maintenir les chemins inscrits au PDIPR de 2007 et **D'INSCRIRE** au PDIPR les chemins suivants : le chemin rural N°13, le chemin rural N°17, **S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR, **S'ENGAGE** en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé et **S'ENGAGE** à accepter le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits au PDIPR.

### **III - ASSAINISSEMENT**

#### **• Organisation du transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine exercera les compétences eau potable et assainissement collectif et non collectif sur l'ensemble de son périmètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des communes concernées sont sollicitées afin de transférer en intégralité les excédents ou déficits, tant en fonctionnement qu'en investissement, du service assainissement communal arrêtés au 31/12/2018, ainsi que la trésorerie afférente à ces résultats, au budget assainissement de la Communauté de communes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal de mise à disposition des biens** du service assainissement à signer avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 conformément aux articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

- **ACCEPTE** que les excédents ou déficits, tant en fonctionnement qu'en investissement, du budget assainissement de la commune, arrêtés au 31/12/2018 soient transférés en intégralité, ainsi que la trésorerie afférente à ces résultats, au budget assainissement de la Communauté de communes.

Ces opérations seront retracées dans le budget assainissement de la Communauté de communes au cours de l'exercice 2019,

- **DIT** que le transfert du service assainissement de la commune à la Communauté de communes n'engendrera pas de transfert de personnel,

- **APPROUVE la convention de prestation de services** à signer avec la Communauté de communes pour l'entretien des réseaux et équipements liés à la compétence assainissement collectif au titre de l'année 2019, conformément aux articles L. 5214-16-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et la convention de prestation de services avec la Communauté de communes,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les écritures comptables nécessaires à ce dossier.

#### **IV - URBANISME**

##### **• Vente du lot 6 du lotissement le Hameau des Plaudières**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente du lot N°6 du lotissement le Hameau des Plaudières, cadastré section ZP N°183 d'une contenance de 947 m<sup>2</sup>, au prix de dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-sept euros hors taxes (19 887,00 €) et **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de signer l'acte de cession ainsi que l'acte de dépôt des pièces dudit lotissement qui seront reçus par Maître CARATY, Notaire à SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN (Indre-et-Loire).

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **BÂTIMENTS PUBLICS**

##### **1) Les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire et de la création de la chaufferie bois**

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux d'isolation extérieure se poursuivent et que la pose des menuiseries a commencé le 5 décembre pour s'achever le 19 décembre 2018, les travaux ne s'effectuant que les mercredis.

##### **2) Aires de jeux extérieurs**

Monsieur le Maire informe les élus que la société BUREAU VERITAS a effectué le contrôle périodique de l'installation des jeux extérieurs et il s'avère que de nombreuses observations issues de la vérification ont été formulées. Il propose que la commission bâtiments se réunisse afin d'agir au plus vite sur la qualité et la sécurité des jeux.

#### **SIGNALISATION**

Monsieur le Maire présente aux élus, les deux panneaux d'affichage, installés sur la route départementale N°910, élaborés par STUDIO TOURAIN POITOU. Le projet présenté est approuvé par le conseil municipal.

#### **FINANCES COMMUNALES**

##### **• Orientations budgétaires 2019**

Monsieur le Maire rappelle qu'avec les travaux de réhabilitation thermique du groupe scolaire et de la création de la chaufferie bois, les nouveaux projets pour 2019 seront limités.

Quelques projets peuvent tout de même être engagés :

- changement des huisseries, menuiseries et VMC ainsi que la réfection de la façade du logement sis rue du Réveillon,

- réfection de la toiture et de la façade de l'atelier communal sis rue de Beauvais,

- nouvel équipement numérique pour les classes de l'école Yvan Pommaux,

- acquisition de jeux extérieurs,

- travaux de voirie 2019 par le biais du regroupement de commandes de voirie avec LST,

- aménagement de trottoirs, rue Jean Michau,

- trottoirs route de la Lèvrerie,

- création de nouveaux points d'eau pour la défense incendie : bornes ou bâches

...

## **BULLETIN COMMUNAL / SITE INTERNET**

Madame Sylvie PÉRAULT indique que la maquette du bulletin communal est terminée. Les bulletins sont en cours d'impression et STUDIO TOURAINE POITOU nous les livrera avant Noël. Leur distribution devra être effectuée par les élus lors de la dernière semaine de décembre.

## **COLIS DE NOËL 2018**

Madame Marie-Jo GREFFIER, adjointe déléguée, sollicite des volontaires pour la distribution des 9 colis dont 4 à l'EHPAD, fixée le 22 décembre 2018

## **ENVIRONNEMENT**

### **• Installation de bornes propreté canine**

Afin de remédier à la calamité des déjections canines à proximité des aires de jeux extérieurs, Monsieur le Maire propose d'installer deux bornes propreté canine : place Georges Poivilliers et Parc Désiré Charpentier. Il propose le devis de la société LANGLE, qui s'élève à 347,92 € HT soit 417,50 € TTC. L'ensemble des élus accepte excepté M François-Xavier BRION.

## **SÉCURITÉ**

### **• Point sur les radars pédagogiques**

Monsieur David BARDON présente aux élus les statistiques des deux radars pédagogiques, installés rue du 8 Mai 1945 et rue Jean Michau aux entrées et sorties de bourg. On s'aperçoit que ces radars ont un réel effet pédagogique et que par rapport au mois dernier, une plus grande majorité d'automobilistes respecte la limitation de vitesse. Cependant, ils sont toujours plus nombreux à enfreindre la limitation en sortant du bourg.

## **VOIRIE**

La prochaine réunion voirie se déroulera le vendredi 4 janvier 2019 à 14h00.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 10 janvier 2019 à 20h00.

La séance est levée à 22h30.